



Paris, le 3 juin 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réactions de la LFP et de l'ARJEL concernant des soupçons de matchs truqués en France

L'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL) et la Ligue de Football Professionnel (LFP) s'étonnent des déclarations du Député Européen, Marc Tarabella, et de la société Federbet concernant des soupçons de matchs truqués en France.

L'ARJEL et la LFP rappellent que ces matchs n'ont pas été proposés aux paris en France, le championnat de National n'étant pas support de paris et le match de Ligue 2 Bastia/Clermont ayant été retiré en vertu des textes qui gouvernent l'ARJEL car il était sans enjeu suffisant pour être ouvert aux paris. Ces matchs n'étaient donc pas contrôlés par l'ARJEL.

S'il apparaît que des montants anormaux de paris ont été misés sur certains sites étrangers, il est regrettable que ces informations n'aient pas été communiquées aux institutions concernées.

Aujourd'hui, l'ARJEL et la LFP demandent à ces sites de communiquer sans délai les éléments dont disposerait la société Federbet afin de permettre à la LFP d'engager le cas échéant, les procédures qui s'imposent et se porter partie civile. Dans le cas contraire, la LFP se réserve le droit d'attaquer Federbet en diffamation.

L'ARJEL et la LFP ne peuvent souscrire aux déclarations qui ont été faites sur une absence de contrôle des autorités de régulations et instances sportives en France pour lutter contre les manipulations sportives. Ces affirmations ne sont pas fondées : en France des mesures extrêmement strictes sont prises par l'ARJEL et la LFP pour lutter contre la fraude dans le cadre d'une collaboration étroite avec la police des jeux. A cet égard l'ARJEL et la LFP soulignent qu'il est impératif de réserver les informations sur des alertes éventuelles aux autorités judiciaires afin de ne pas nuire au bon déroulement des enquêtes.

Face à cette menace mondialisée l'ARJEL et la LFP rappellent l'importance de la convention préparée sous l'égide du Conseil de l'Europe qui permettra une collaboration renforcée entre les Etats signataires.